



Exercice de l'option de surallocation

Paris, le 11 juillet 2006

Parrot (Euronext: FR0004038263- PARRO) annonce que, dans le cadre de son introduction en bourse, Goldman Sachs International et Lazard-IXIS, en qualité de coordinateurs globaux, ont exercé le 10 juillet 2006, l'option de surallocation consentie par certains actionnaires cédants aux garants, en vue de l'achat, au prix de l'offre, soit 23,50 euros, de 302.965 actions supplémentaires pour un montant total de 7.119.678 euros.

Le tableau suivant récapitule le nombre d'actions cédées par les actionnaires cédants dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation :

Actionnaire cédant	Nombre d'actions cédées dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation	Nombre d'actions de Parrot détenues après exercice de l'option de surallocation
Valeo Ventures S.A.S.	193.615	3.587
SPEF Venture	0	948.300
SGAM	6.000	478.238
EPF Partners	0	1.143.841
CM-CIC Capital Privé	6.000	441.731
Sofinnova	97.350	1.804
TOTAL	302.965	3.017.501

NE PAS DISTRIBUER AUX ÉTATS-UNIS, CANADA, JAPON & AUSTRALIE

A PROPOS DE PARROT

Créée en 1994, Parrot s'est rapidement hissée au niveau des principaux acteurs mondiaux des périphériques sans fil pour téléphones mobiles. S'appuyant sur un savoir faire éprouvé en matière de technologies de reconnaissance vocale et de traitement du signal, Parrot a été l'une des toutes premières entreprises à produire des équipements de téléphonie mains-libres pour automobiles utilisant la norme Bluetooth®, dont elle avait compris, dès 1999, le formidable potentiel. Elle a vendu 865 000 unités de produits en 2005.

Déterminée à accompagner la percée irrésistible du téléphone portable dans l'univers quotidien, Parrot a développé en 2006 deux nouveaux produits : Le PARROT PHOTO VIEWER, un cadre photo LCD qui affiche les photos transmises via Bluetooth® par un téléphone mobile et le PARROT SOUND SYSTEM un système Hi-fi sans fil comprenant des enceintes reliées entre elles par Bluetooth®.

Parrot est aujourd'hui une entreprise particulièrement ouverte sur l'international, tant en ce qui concerne sa clientèle, puisque 87,7% de ses ventes se font hors de France, qu'en termes de production, sous-traitée auprès de partenaires minutieusement sélectionnés et contrôlés pour atteindre le meilleur niveau de qualité et de réactivité. Parrot est aujourd'hui une entreprise particulièrement bien positionnée pour tirer parti du formidable avenir promis aux périphériques de la téléphonie mobile.

Parrot connaît une croissance soutenue de son chiffre d'affaire consolidé qui est passé de 29,2 millions d'euros en 2004 à 62,5 millions d'euros (et 80,9 millions d'euros en pro forma) en 2005.

www.parrotcorp.com

Pour plus d'informations :

Le prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 12 juin 2006 sous le numéro 06-189 est composé, d'une part, du document de base de la société Parrot enregistré par l'AMF le 5 mai 2006 sous le numéro I.06-051, et, d'autre part, d'une note d'opération (qui contient le résumé du prospectus). Le prospectus est disponible sans frais au siège de Parrot (174-178 quai de Jemmapes - 75010 Paris France), et auprès des établissements financiers introducteurs. Le prospectus peut être consulté sur le site Internet de Parrot (www.parrotcorp.com) et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Parrot attire l'attention du public sur les paragraphes « Facteurs de risque » figurant dans le prospectus visé par l'AMF.

La distribution du présent communiqué de presse dans certains pays peut constituer une infraction à la législation en vigueur.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières en France ou dans tout autre pays que la France.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières ne pourront être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique sans avoir fait au préalable l'objet d'un enregistrement ou d'une exemption en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933 ("US Securities Act of 1933"), telle que modifiée. Parrot SA n'a pas l'intention d'enregistrer les valeurs mobilières ni d'effectuer d'offre publique aux États-Unis d'Amérique. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (i) ne se trouvent pas au Royaume-Uni, (ii) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements, (iii) sont des personnes répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) («high net worth companies, unincorporated associations etc.») du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005.

CONTACTS **CALYPTUS**

Philippe CALLEUX
Cyril COMBE

+ 33 1 53 65 68 67
+ 33 1 53 65 37 94

ph.calleux@calyptus.net
cyril.combe@calyptus.net